

DEC181206DR01

Décision portant nomination de M. Nadim KASSIS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BFA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant Jean-Marie DUPRET directeur de l'unité UMR8251 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle*, délivré à M. Nadim KASSIS le 4 octobre 2017 par SGS Qualité Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT le 8 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Nadim KASSIS, AI, est renouvelé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 26 février 2018.

Article 2 : Missions¹

M. Nadim KASSIS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Nadim KASSIS sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

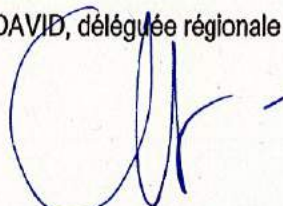
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 10 janvier 2018

Le directeur de l'UMR8251
Jean-Marie DUPRET



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot

